

3 M
SCI au capital de 5 000 euros,
immatriculée au RCS de LIMOGES sous le numéro 789 065 414,
dont le siège social est situé RUE LEON SERPOLLET 87280 LIMOGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-et-un juillet,
À quinze heures.

Au siège social, RUE LEON SERPOLLET 87280 LIMOGES.

Les associés de la société 3 M, SCI au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Gérant.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Pierre-Hervé MONIEQUE, propriétaire de 400 parts sociales ;
- Monsieur Jean-Pierre MONIEQUE, propriétaire de 50 parts sociales ;
- Madame Danielle MONIEQUE, propriétaire de 50 parts sociales.

Seuls associés et représentant ainsi la totalité des 500 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Hervé MONIEQUE.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- Le rapport du Gérant sur les questions à l'ordre du jour ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

RUE LEON SERPOLLET
87280 LIMOGES

Nouvelle adresse :

18 RUE DU PETIT THEIL
87280 LIMOGES.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« *Le siège social est fixé 18 RUE DU PETIT THEIL 87280 LIMOGES.* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant.

Le Gérant

